

ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

OK
COPIE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

DECISION N° 114 /2019/EDC/DG/CIPM/DEP/SPM/SD/EP/SIGC/Ja du 20 DEC 2019

Portant attribution du marché relatif aux travaux de génie civil pour l'installation de vingt-huit (28) stations météorologiques et hydrologiques dans le bassin versant de la Sanaga.

LOT N°2 : STATIONS DE NANGA-EBOKO, DJEKE, NDJIM, MANDJOUK ET MBAM AVAL
DANS LA REGION DU CENTRE

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu La constitution
- Vu La loi n°2018/022 du 11 décembre portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
- Vu La loi 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;
- Vu Le Décret n°2018-355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- Vu le Décret n° 2006/406 du 29 Novembre 2006 portant création de la Société Electricity Development Corporation ;
- Vu le Décret n° 2006/407 du 29 Novembre 2006 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation ;
- Vu la résolution N°0026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la Société EDC ;
- Vu L'annexe à la résolution n°120/CA/EDC du 09 novembre 2018 portant règles internes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés de EDC ;
- Vu Décret N°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Décret N°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'état et des autres entités publiques exercice 2019 ;
- Vu L'Avis d'Appel d'Offres National 002/AONO/EDC/CIPM/2019 du 06 Mars 2019 pour les travaux de génie civil relatifs à l'installation de vingt-huit (28) stations météorologiques et hydrologiques dans le bassin versant de la Sanaga ;
- Vu le procès-verbal du 04 septembre 2019 de la Commission Interne de Passation des Marchés émettant un avis favorable pour la suite de la procédure d'attribution de ce Marché;
- Vu L'Avis de non Objection du 05 novembre 2019 de l'Agence Française de développement émettant un avis favorable pour la suite de la procédure d'attribution de ce Marché ;
- Vu Les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise Ets FRATENS SERVICES DISRIBUTION AND TP, BP.: 225 Yaoundé – Cameroun /Tél. : (237) 696 01 92 62, est attributaire du marché relatif aux travaux de génie civil pour l'installation de vingt-huit (28) stations météorologiques et hydrologiques dans le bassin versant de la Sanaga, Lot n°2. Pour un

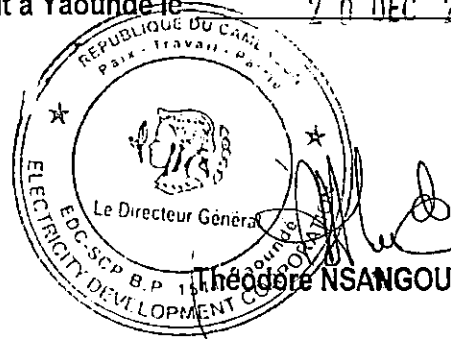


montant toutes Taxes Comprise de 44 824 775 (Quarante-quatre million huit cent vingt-quatre mille sept cent soixante-quinze) francs CFA.

Nom de l'attributaire	Sites	Montant Hors Taxes (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Delai de realisation
Ets FRATENS SERVICES DISRIBUTION AND TP	Lot 2 : Région du Centre <ul style="list-style-type: none">• Station de Nanga-Eboko,• Station de Djeke• Station de Ndjim• Station de Mandjouk• Station de Mbam aval	37 588 910	44 824 775	07 mois

Article 2 : la présente décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera notifiée à l'Attributaire, et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé le 20 DEC 2019



Ampliations :

- Ministère des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Service des Marchés/EDC (pour information et archivage)
- Attributaire